

Compte-rendu
Atelier « Mise en réseau des CDI »
Journée de regroupement des documentalistes
Le jeudi 21 octobre 2004

1. Quelle mise en réseau ?

1.1 Avec qui ?

Mme Brassart nous précise qu'il s'agit bien d'une *collaboration entre lycées et collèges* et qu'il n'est pas à l'ordre du jour d'envisager d'autres partenaires (bibliothèques...).

Le problème posé par la taille de la Marne nous amène à penser que l'on pourrait commencer à mettre en réseau les établissements au niveau du bassin de formation pour ensuite se regrouper au niveau du département.

1.2 Que mettre en réseau ?

a. le fonds

D'abord *mettre en commun les fonds documentaires* afin d'éviter les saisies inutiles, « économisant » du temps pour d'autres activités.

-En ce qui concerne les périodiques, exception faite des titres dépouillés par le CRDP de Poitiers, il serait intéressant de mutualiser le dépouillement des revues locales (VRI, Champ'éco...) ou les revues très spécialisées (Electronique Pratique par exemple).

-Pour les autres documents, il est intéressant de savoir ce que possèdent les autres CDI, là encore pour éviter les saisies inutiles mais surtout en vue d'échanges matériels.

certains ouvrages sont utiles ponctuellement (TPE, IDD) et pourraient être échangés sur une courte période. Les séries de lectures suivies pourraient également être prêtées (si le CDI les gère)....

Le problème de l'éloignement des établissements se pose encore une fois pour ces échanges matériels, et là encore le niveau du bassin apparaît comme plus propice à ceux-ci.

b. les pratiques pédagogiques ?

Les échanges de pratiques sont le deuxième aspect intéressant d'une mise en réseau des établissements.

-Les plus courantes sont bien-sûr les initiations aux techniques documentaires (6èmes/2des en général) qui peuvent être facilement adaptées d'un établissement à un autre.

-On peut également échanger avec profit les modèles de séquences de TPE, d'IDD, des séances d'initiations aux médias, d'encouragement à la lecture.

-D'autres actions pédagogiques plus ponctuelles et peut-être plus originales gagneraient également à être partagées (certains concours, ateliers d'écritures..).

2. Comment procéder ?

2.1 le fonds

Depuis quelques années certains sites de documentalistes proposent de mettre en commun le dépouillement de périodiques : l'académie de Clermont-Ferrand, de Versailles...Nous allons devoir faire *un inventaire des sites « utiles »* et si possible collaborer avec eux.

Nous devons également établir une *liste précise des revues locales et nous répartir la tâche de leur analyse.*

Théoriquement la mise en commun des fonds documentaires est facilitée si tous les établissements se dotent de *BCDI III web* : leur consultation serait possible sur internet et nous pourrions échanger des notices. Malheureusement certains CDI (de collèges en particulier) fonctionnent encore sous BCDI II et n'ont pas les moyens de passer à la version III : il va donc falloir négocier dans les établissements pour *effectuer cette évolution nécessaire* (par le biais d'un projet documentaire par exemple...).

Pour les *échanges matériels*, la *liste de diffusion académique* fonctionne déjà ponctuellement. Il faudrait développer cet aspect en créant un *réseau de correspondants de la liste* qui communiqueraient régulièrement avec les responsables de celle-ci..

Il est également nécessaire d'inciter chaque CDI à s'inscrire à l'annuaire des documentalistes et d'activer son adresse en « ac-reims ».

Pour résoudre (de façon exceptionnelle) le problème du transport, nous nous sommes demandés s'il était possible d'utiliser les navettes entre CDDP-CRDP.

2.2 les pratiques

L'espace « Pédagogie » du site de documentation académique permet de partager nos expériences mais nous l'utilisons encore trop peu . Il faudrait que nous adoptions le réflexe *de rédiger systématiquement un compte-rendu de nos principales activités pédagogiques et de l'envoyer*.

Pour plus de souplesse, nous pourrions déposer nos rapports (ou nos questions) dans « l'espace partagé » de la DATICE qui est un espace collaboratif non modéré. Il est possible de fixer des thèmes réguliers pour éviter la dispersion.

Mais nous sommes tous d'accord sur le fait que les échanges sont plus profitables lorsqu'ils sont faits de vive-voix . Il serait fort utile pour créer un véritable réseau *de réunir les documentalistes régulièrement* comme cela se faisait il y a quelques années. L'idéal serait de réunir les documentalistes d'un même bassin une fois par trimestre par exemple pour mettre ensuite le travail en commun au niveau départemental deux fois par an.

En Résumé :

Un grand besoin de communication s'est fait sentir lors de cette réunion et la création d'un réseau départemental nous paraît bien nécessaire.

La réalisation de ce projet aura pour but de :

- *rationaliser nos pratiques de saisie en vue d'alléger le travail de gestion* du CDI
- *échanger ponctuellement documents et informations*
- *mutualiser nos pratiques pédagogiques* pour les améliorer et mieux répondre aux besoins des établissements.

Elle passe par deux médias

- la rencontre directe des documentalistes de façon régulière, au niveau du bassin et du département

l'utilisation plus systématique des ressources en ligne :

- 1)Le site de documentation et la liste académiques
- 2)L'espace partagé du DATICE.

Elle nécessite comme pré-requis que les établissements soient équipés de BCD3 puis de BCDI3 web pour échanger les notices. Il faudra bien - sûr respecter les normes de saisies.

Enfin il sera certainement nécessaire, outre le fait de nous répartir le travail, d'établir un réseau de correspondants de la liste ou des bassins concernés.